

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 32 (1961)

Heft: 7

Vorwort: Ténacité industrielle

Autor: J.-Cl.D.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PJ4

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXXII^e ANNÉE

Paraît une fois par mois

N° 7 Juillet 1961

SOMMAIRE

Ténacité industrielle — Histoire de la route du Doubs
L'avenir a déjà commencé — Chronique économique

Ténacité industrielle

Quelle localité jurassienne, aujourd'hui, ne cherche pas à attirer sur son sol de nouvelles industries ?

On ne saurait, d'ailleurs, que féliciter nos édiles communaux de faire d'incessants efforts pour revigorer notre économie. Mais les choses ne vont pas toutes seules. Et, souvent, les débuts sont difficiles. En donne la preuve la Fabrique d'appareils électriques EAB qui a célébré récem-

Cliché ADIJ No 471



La Fabrique EAB, qui vient de se doter, à droite, d'une nouvelle annexe, là où flotte le drapeau jubilaire.

ment, à Courtelary, le 25^e anniversaire de sa fondation et le 20^e anniversaire de son implantation à Courtelary.

C'est en 1936 que, au centre de la ville de Zurich, M. Léon Littmann, fabriqua les premiers transformateurs EAB qui, aujourd'hui, ont acquis une grande renommée.

La conquête du marché, à cette époque, n'était pas facile pour une entreprise inconnue et c'est pourquoi M. Littmann, qui avait d'autres cordes à son arc, entreprit aussi l'enregistrement de disques et la fabrication d'appareils électriques pour la thérapie médicale.

Las ! lorsque la guerre arriva en 1939, la censure préalable rendit quasi impossible la fabrication de disques.

Toutefois, grâce aux développements techniques de l'électricité, les locaux de Zurich se révélèrent trop exigus. C'est alors que MM. Littmann, père et fils, achetèrent l'ancienne Fabrique Henex, à Courtelary, où ils se répartirent les responsabilités de la manière suivante : la direction à M. Joseph Littmann, père, la fabrication à M. Léon Littmann, la vente à M. Mischa Littmann et le secteur commercial à M. Max Littmann.

Les difficultés ne devaient pas être épargnées à cette famille qui ne voulut jamais accepter les propositions des différents pays en guerre pour avoir, par expérience, vu de près les horreurs de cette dernière ! En novembre 1941, les restrictions sévères dans l'emploi de l'énergie électrique décrétées par le Conseil fédéral, provoquèrent l'arrêt complet de la fabrication des radiateurs électriques. Et un important stock resta invendu.

Non seulement la fabrique devait encore être éprouvée par le décès de M. Littmann, père, mais un autre coup du sort la frappa durement. Surprise par la bienfaisance des appareils de radiologie fabriqués à Courtelary, la Maison Philips Eindhoven (Pays Bas) avait passé d'importantes commandes qui avaient nécessité des investissements considérables, puisqu'il fallait fabriquer pour chaque appareil 4000 pièces détachées environ. Or, quatre ans plus tard, en 1948, la dévaluation et la restriction draconienne des changes provoquèrent la rupture des commandes Philips.

Heureusement, sous l'impulsion de M. Léon Littmann, le département « transformateurs » connut une extension toujours plus grande et l'on trouva une nouvelle fabrication dans les appareillages : les installations de dépoussiérage électro-statique et les installations de climatisation.

Actuellement, le département « transformateurs » représente le 80 % environ du chiffre d'affaires de la fabrique qui occupe 75 ouvriers au total, y compris les 13 personnes travaillant dans l'atelier qu'elle a

repris l'année passée à Hérémente où l'on procédait déjà à la fabrication de transformateurs et d'appareils électriques.

Aujourd'hui, parce qu'on ne s'est jamais laissé abattre par le sort, parce que patrons et ouvriers ont su former un tout homogène, on peut regarder l'avenir avec confiance.

C'est pourquoi, sans doute, les cérémonies commémoratives se sont déroulées à Courtelary dans une atmosphère aussi cordiale. C'est pourquoi M. Erismann, maire de la localité, a eu raison de rendre hommage à l'EAB, à ses fondateurs et à son personnel. Sans oublier les deux personnalités qui, à l'époque, surent aplanir les difficultés qui rendaient difficile l'introduction de nouvelles industries : MM. W. Thœnig, maire de Courtelary, et H. Strahm, maire de Cormoret.

Il s'agit-là d'un exemple qui permet de démontrer que, grâce à l'enthousiasme et à la ténacité, on arrive finalement, dans le secteur industriel, à atteindre le but fixé pour le plus grand bien de la communauté.

J.-Cl. D.